

# Mairie de Garidech

Place Charles Latieule - 31380 Garidech  
Tél : 05.61.84.25.01- Courriel : [contact@mairie-garidech.com](mailto:contact@mairie-garidech.com)  
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

## REGLEMENT DE CONSULTATION

**Marché passé suivant la procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique**

**Maître de l'ouvrage :** Mairie de Garidech  
Place Charles Latieule  
31380 Garidech  
05.61.84.25.01 - [contact@mairie-garidech.com](mailto:contact@mairie-garidech.com)

**Maître d'œuvre :** Axel Letellier Architectes  
12 rue des Vases - 31000 Toulouse  
05.34.41.10.20 - [agence@letellier-architectes.com](mailto:agence@letellier-architectes.com)

**Objet :** Marché de travaux  
Restauration des décors de la nef de l'église  
Saint Jean-Baptiste

**Date limite de réception des offres :** lundi 5 octobre 2020 à 12 heures

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché concerne les travaux de restauration des décors de la nef de l'église Saint Jean-Baptiste

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Procédure de passation**

Procédure adaptée soumise à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

### **2.2 Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu avec une entreprise. Si une entreprise n'a pas les compétences nécessaires pour assurer l'ensemble des prestations elle s'adjoindra un cotraitant les possédant.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois soit en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements soit en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.3 Maîtrise d'œuvre**

Elle est confiée à Axel Letellier Architectes - 12 rue des Vases - 31000 Toulouse  
05.34.41.10.20 - [agence@letellier-architectes.com](mailto:agence@letellier-architectes.com).

### **2.4 Intervenant**

Les travaux seront exécutés sous le contrôle scientifique et technique des services de l'état chargés des monuments historiques qui seront informés de l'ouverture du chantier et délivreront, s'il y a lieu, la conformité.

### **2.5 Visite des lieux d'intervention**

En préalable à toute offre, les candidats devront se rendre sur les lieux des travaux de restauration des décors des chapelles de l'église Saint Jean-Baptiste. Rendez-vous sera pris auprès du secrétariat de la mairie en téléphonant au 05.61.84.25.01 aux heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi matin de 8 heures à 12heures

Le lundi après-midi de 14 heures à 18 heures et le vendredi après-midi de 14 heures à 19 heures.

### **2.5 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au CCTP

## **2.6 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées

## **2.7 Délai d'exécution**

Il est de quatre mois à compter de la notification du marché

## **2.8 Délai de validité des offres**

Il est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront rédigées en langue française et les prix exprimés en euros

### **3.1 Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le détail quantitatif estimatif avec bordereau de prix

Les documents généraux suivants ne sont pas fournis dans le dossier de consultation des entreprises (DCE), mais sont opposables :

- le cahier des clauses administratives générales
- l'ensemble des normes et réglementations applicables aux prestations objet du présent marché

Ces documents sont réputés connus des entreprises et peuvent être consultés pour certains sur [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).

Le DCE est disponible immédiatement et gratuitement à l'adresse électronique suivante : [www.e-marchespublics.fr](http://www.e-marchespublics.fr). La collectivité ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le portail. Les candidats sont invités pour télécharger le DCE à s'identifier sur la plateforme. En cas de téléchargement anonyme ou d'informations erronées, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation.

### **3.2 Composition de l'offre à remettre par les candidats**

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- \* la lettre de candidature
- \* une déclaration du candidat (modèle DC2)
- \* s'il existe des cotraitants une déclaration unique pour l'ensemble des entrepreneurs groupés (DC1) et une DC2 pour chaque entreprise participant au groupement
- \* si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement

- Les renseignements concernant la capacité économique de l'entrepris :
  - \* un dossier permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières
  - \* déclaration du chiffre d'affaire global des trois dernières années
  - \* déclaration des effectifs et importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années
  - \* déclarations écrites de bonne exécution de prestations similaires, éventuellement
  - \* références similaires de marchés en lien avec la prestation demandée (3 dernières années)
  - \* la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels et des divers agréments

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter les pièces dans un délai de dix jours.

- \* le projet de marché constitué de l'acte d'engagement, du CCAP, du CCTP, le détail quantitatif estimatif avec les prix
- \* une notice indiquant les conditions de travail sur le chantier, les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène des travailleurs, la propreté du chantier et les dispositions prises en vue de réduire l'impact sur l'environnement
- \* une notice descriptive de la méthodologie de réalisation des travaux et des fournitures nécessaires

La signature des documents n'est pas nécessaire ; elle le devient pour l'attribution du marché.

*(La signature électronique a pour vocation de remplacer la signature manuscrite. Toutefois la signature manuscrite continuera à être acceptée.)*

## **ARTICLE 4 - SELECTION DES CANDIDATS**

### **4.1 Sélection des candidats**

La sélection des candidats et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre ne répondant pas aux besoins exprimés dans le CCTP sera éliminée

## **4.2 Jugement et classement des offres**

Les critères de choix des offres sont pondérés comme suit :

- Critère quantitatif : Montant du marché 60%

Elle est attribuée à l'offre la moins élevée, sous réserve qu'elle ne soit pas écartée car anormalement basse, qui se verra attribuée la note de 60. Pour les autres offres la formule suivante sera appliquée

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 60}{\text{Montant de l'offre à comparer}}$$

- Critère qualitatif : valeur technique de l'offre 40%

Les offres seront notées en rapport de la qualité des réponses apportées aux besoins exprimés et à la méthodologie. La meilleure réponse obtiendra la note de 40.

- Note globale et classement

La note de l'offre est obtenue en additionnant les deux notes précédemment délivrées pour chaque critère.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'il estimera nécessaire.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'ordre général.

L'acheteur aura recours à la négociation sur l'ensemble des critères, tout en se réservant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation

## **4.3 Documents à fournir par l'attributaire du marché**

Les attestations d'assurance visées au CCAP seront remises par l'attributaire avant la notification du marché. L'attributaire retenu le sera de façon provisoire dans l'attente de la production des certificats et attestations. Le délai imparti pour la remise de ces documents sera de 10 jours maximum.

## **ARTICLE 5 - MODALITES DE PAIEMENT**

Les prix sont fermes. La facturation et le règlement seront conformes aux prescriptions du CCAP

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

La transmission par voie dématérialisée est obligatoire conformément aux nouvelles dispositions. L'offre pourra être déposée sur le site [www.e-marchespublics.fr](http://www.e-marchespublics.fr). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique (le fuseau horaire de référence sera celui de GMT + 01 : 00 - Paris).

## **ARTICLE 7 - REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE - DROIT ET LANGUE APPLICABLE**

En cas de litige le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Tout conflit né de l'application comme de la résiliation du présent marché, ainsi que l'application ou l'interprétation de l'une de ses clauses relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Toulouse.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **- Renseignements administratifs**

Mairie de Garidech

Place Charles Latieule

31380 GARIDECH

05.61.84.25.01 - [contact@mairie-garidech.com](mailto:contact@mairie-garidech.com)

### **- Renseignements techniques**

Axel Letellier Architectes

12 rue des Vases - 31000 Toulouse

05.34.41.10.20 - [agence@letellier-architectes.com](mailto:agence@letellier-architectes.com)